

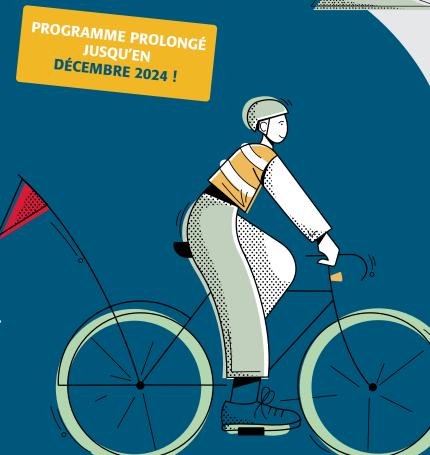
## Au boulot ... à vélo!

#### LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VÉLO

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo vise à vous accompagner, employeurs publics, privés et associatifs, dans le développement d'une démarche pro-vélo au sein de vos sites employeurs.

Porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et permettant d'obtenir le label Employeur Pro-Vélo, il finance et aide à déployer des équipements et services « pro-vélo » pour les déplacements domicile-travail et professionnels de vos collaborateurs.

En tant qu'employeur, le vélo est un levier clé de votre plan de mobilité et de votre démarche RSE. L'usage du vélo répond à un enjeu écologique majeur de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à une demande forte de vos collaborateurs et aux attentes de vos futures recrues.



Objectif Employeur Pro-Vélo vous accompagne pour développer votre politique cyclable : un élément essentiel

un élément essentiel de votre marque employeur !





Conseils personnalisés



Cofinancement d'actions de 40 % à 60 %

### Quels bénéfices pour mon site employeur?

- 1 L'accès à des services cofinancés de 40 % à 60 % vous permettant de développer l'usage du vélo sur votre site employeur :
  - Conseil et accompagnement
  - Stationnement vélo
  - Formations à la pratique du vélo au quotidien
  - Maintenance et réparation de vélos



- Un accompagnement personnalisé au cours d'une réunion de cadrage d'1h30 avec un conseiller expert en mobilité vélo, prise en charge à 100 % par le programme.
- Un audit vers le label Employeur Pro-Vélo pris en charge à 100 % par le programme.

Porté par la FUB, le label vise à valoriser les sites employeurs pro-vélo selon 3 niveaux d'avancement : bronze, argent et or.

Le label est décerné pour une période de 3 ans, renouvelable.

# Pourquoi améliorer la politique cyclable de mon site employeur ?

L'usage du vélo a de nombreux bienfaits







Économique



Bon pour la santé



Améliore la productivité



Baisse l'absentéisme

#### Comment devenir un Employeur Pro-Vélo?

#### Un parcours en 6 étapes

#### **Inscription au programme**

et accès à la Communauté Employeur Pro-Vélo



Autodiagnostic en ligne

**Évaluez** la maturité de votre politique pro-vélo!

### Réunion de cadrage

**Bénéficiez** d'un entretien avec un expert pour identifier et prioriser les actions pro-vélo à mener.

### Signature de la

charte d'engagement

Signez la charte qui vous explique les modalités de consommation de la prime.

### Devenir membre de la Communauté Employeur Pro-Vélo

Dès votre inscription à Objectif Employeur Pro-Vélo, vous intégrez la Communauté Employeur Pro-Vélo et accédez à du contenu exclusif pour vous accompagner dans votre démarche pro-vélo :



Newsletter dédiée aux référents vélo



Fiches ressources et webinaires thématiques



Boîte à outils pour aider au pilotage du label



Espace d'échange avec les autres membres

### Être innovant et responsable avec le label Employeur Pro-Vélo

Grâce au label Employeur Pro-Vélo, valorisez votre marque employeur et attirez de nouvelles recrues

tout en agissant positivement en faveur de l'environnement et de la santé de vos collaborateurs. Publics, privés, associatifs, présents partout en France et de toute taille : de nombreux employeurs ont déjà obtenu le label Employeur Pro-Vélo : retrouvez-les sur www.fub.fr.

Vous aussi, rejoignez l'aventure!

« Le label Employeur Pro-Vélo nous permet de mettre en avant les actions réalisées en faveur des cyclistes et de la décarbonation de nos déplacements domicile-travail. »



« Montrer que le CEA Grenoble est labellisé au niveau le plus haut est une vraie fierté pour nos cyclistes!»



« Le label Employeur Pro-Vélo démontre tout l'engagement du Technicentre de Paris-Est dans le volet RSE. »



« Ce label sérieux donne une importance à notre démarche pro-vélo. »







#### RETROUVEZ EN VIDÉO LES TÉMOIGNAGES COMPLETS!



**Sélection** dans le catalogue de prestations (services et équipements)

> **Profitez** des primes et mettez en œuvre des actions pro-vélo!

Audit de labellisation

C'est l'heure de vérité. faites-vous auditer!

**Obtention du label Employeur Pro-Vélo** 

Félicitations, vous êtes **Employeur Pro-Vélo!** 







### Catalogue des prestations prises en charge

### Conseil et accompagnement

Prise en charge: 60 %

Diagnostic mobilité Organisation, formation et outillage

Élaboration d'un plan d'actions pro-vélo Préparation à la labellisation









#### Stationnement vélo

Prise en charge : 40 %

Supports d'attache

Abris

Consignes sécurisées

Services complémentaires









#### Formations à la pratique du vélo au quotidien

Prise en charge: 60 %

Remise en selle

Conduite aux abords du lieu de travail Prise en main vélo à assistance électrique La route vue du guidon









#### Maintenance et réparation de vélos

Prise en charge: 40 %

Contrôle technique des vélos



Entretien et réparation des vélos



Atelier mécanique participatif





- En savoir plus : Rdv sur employeurprovelo.fr
- Pour nous contacter: contact@employeurprovelo.fr
- S'inscrire : app-employeurprovelo.fr



